



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 21 de l'ordre du jour
Suivi de l'application du Nouveau Programme
pour les villes et renforcement du Programme
des Nations Unies pour les établissements
humains (ONU-Habitat)

Conseil économique et social
Session de 2022
23 juillet 2021-22 juillet 2022
Point 18 l) de l'ordre du jour
Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : établissements
humains

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Rapport quadriennal du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2017/24 du Conseil économique et social et conformément à la résolution 71/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes tous les quatre ans et demandé aux organismes compétents des Nations Unies de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable tenue en 2016. Le rapport a été élaboré en consultation avec plus de 40 partenaires, y compris des organisations non gouvernementales.

Le rapport se compose de sept sections. La section I décrit le contexte, en particulier en ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La section II fait le point sur les progrès accomplis concernant les trois engagements porteurs de changement figurant dans le Nouveau Programme pour les villes. La section III examine la manière dont le Nouveau Programme pour les villes est mis en œuvre au travers de structures de gouvernance efficaces, d'une planification et d'une gestion inclusives du milieu urbain aux niveaux national et local, de ressources financières, d'un renforcement des capacités, d'une utilisation des technologies et d'une participation facilitée. La section IV présente une évaluation de la façon dont le Nouveau Programme pour les villes a accéléré les progrès dans le cadre d'autres programmes mondiaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable ainsi que des programmes relatifs aux changements climatiques. La section V décrit le rôle de plus en plus



important des administrations locales dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La section VI présente les progrès accomplis dans la mise en place d'un système d'établissement de rapports progressif et inclusif concernant le Nouveau Programme pour les villes. Enfin, la section VII rend compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations issues du rapport quadriennal de 2018 et énonce de nouvelles recommandations pour 2026.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2017/24 du Conseil économique et social et conformément à la résolution 71/235 de l'Assemblée générale.
2. Le rapport quadriennal de 2018, le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux, constituait un élément du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il évaluait les systèmes et les ressources en place pour mettre en œuvre et suivre le Programme 18 mois après son adoption.
3. Le présent rapport a été élaboré dans le contexte d'une urbanisation rapide, de menaces pesant sur les écosystèmes du monde entier et de l'impact important de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que des possibilités que les villes peuvent offrir pour ancrer le relèvement après la pandémie dans la justice sociale, mettre en œuvre la Décennie d'action et mettre en place des mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques.
4. Comme indiqué dans la Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain¹, et décrit de façon plus détaillée dans le rapport sur les villes et les pandémies du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la pandémie a révélé des inégalités systémiques, mis en lumière des défis urbains préexistants, créé de nouvelles vulnérabilités et fait retomber des centaines de millions de personnes dans la pauvreté. La pandémie a montré le rôle crucial de l'État dans la fourniture de biens publics et de services de base adéquats, mis en évidence l'intérêt de capacités budgétaires locales ainsi que d'une gouvernance à plusieurs niveaux inclusive et souligné l'importance de la planification et de l'aménagement urbain, le caractère essentiel d'un logement adéquat ainsi que la nécessité de créer des quartiers plus durables d'un point de vue écologique.
5. La riposte à la pandémie a également prouvé que de nouveaux choix audacieux pouvaient être faits et que les administrations locales pouvaient prendre des initiatives, par exemple, en récupérant de l'espace public pour de la mobilité douce et en trouvant des solutions dignes pour les sans-abri. La pandémie a inspiré de nouvelles politiques qui vont au-delà du statu quo et favorisent une reprise économique verte, créant des conditions propices à des investissements dans un avenir urbain durable. Fait important, la pandémie a souligné la pertinence du Nouveau Programme pour les villes en tant que cadre solide pour une urbanisation résiliente offrant une voie vers des sociétés plus vertes, en meilleure santé et plus justes.
6. Les mesures prises pour façonner l'avenir devront tenir compte des défis à long terme mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »², notamment les questions essentielles de l'évolution démographique et de l'urbanisation. Les villes et d'autres administrations infranationales ont un rôle clef à jouer pour relever nos défis mondiaux.

¹ Nations Unies, « Note de synthèse : la COVID-19 dans un monde urbain » (2020).

² A/75/982.

II. Progrès concernant les engagements porteurs de changement en faveur d'un développement urbain durable (2018-2022)

A. Inclusion sociale et élimination de la pauvreté

7. Si la pauvreté mondiale était en baisse depuis des décennies, la tendance s'est inversée en 2020, lorsque le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois depuis 1997³. La pandémie de COVID-19 a enraciné et accentué les handicaps, les privations et les inégalités, tant au sein des villes qu'en termes d'écart entre les zones urbaines et les zones rurales, avec des dimensions importantes liées au genre, mais également fourni des possibilités de promouvoir des politiques et une inclusion sociales⁴. Des États Membres de toutes les régions, notamment la Colombie, l'Indonésie et la Zambie, ainsi que leurs administrations locales, ont décrit la façon dont des programmes ciblés de protection sociale, tels que des transferts en espèces, ont contribué à atténuer l'impact de la pandémie. En l'absence d'une fourniture adéquate de services de base, il y a un risque que la pandémie fragilise le tissu social.

8. L'importance primordiale du droit à un logement adéquat, y compris l'accès à la terre, aux espaces publics et aux services publics, est devenue plus manifeste durant la pandémie. Selon les estimations, le déficit de logements s'élèverait à 440 millions d'ici 2025⁵. Au niveau mondial, on estime à 70 % la part des ménages qui vivent à l'heure actuelle sous un régime d'occupation précaire⁶.

9. Près d'un milliard de personnes – un citoyen sur quatre – vivent dans des taudis urbains et des établissements informels. Si la proportion de la population urbaine qui vit dans des taudis dans le monde entier a baissé entre 2000 et 2014, passant de 28 % à 23 %, cette tendance positive s'est ensuite inversée et la proportion a augmenté pour atteindre 23,5 % en 2018. Il est probable que la pandémie a intensifié cette tendance négative.

10. Malgré ces reculs, de nombreuses villes ont réagi face à la pandémie en promouvant des initiatives d'amélioration des taudis et des programmes de logement visant les sans-abri, les femmes, les migrants et les personnes en situation de handicap. Plusieurs villes finlandaises, ainsi que Barcelone, Bogota, Bristol, Guangzhou et Rio de Janeiro, ont renforcé la fourniture de services et de logements. Monrovia a établi sa première stratégie d'urbanisation traitant des établissements informels⁷. Barcelone, Bratislava, Los Angeles, Kyïv, Madrid, San Francisco et São Paulo ont investi dans des programmes visant à aider les populations vulnérables sans abri.

11. Dans le cadre de la riposte à la pandémie, la troisième Commission de l'Assemblée générale a approuvé un projet de résolution intitulé « Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19 »⁸, qui définit des mesures concrètes pour mettre fin au sans-

³ M. Kharas and H. Dooley, « Extreme Poverty in the Time of COVID-19 » (Brookings Institution, 2021).

⁴ Voir note 1.

⁵ Jonathan Woetzel and others, « A Blueprint for Addressing the Global Affordable Housing Challenge » (McKinsey Global Institute, Oct. 2014).

⁶ Banque mondiale, « Pourquoi la sécurisation des droits fonciers est un enjeu important » (2017) (disponible à l'adresse suivante :

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2017/03/24/why-secure-land-rights-matter>).

⁷ Cities Alliance, « Greater Monrovia Urban Development Strategy » (2020).

⁸ A/C.3/76/L.12/Rev.1.

abrisse, réduire les expulsions et promouvoir un logement à un coût abordable. Dans le projet de résolution, les États Membres sont exhortés à agrandir le parc de logements à un coût abordable, à réhabiliter les taudis et à prendre des mesures pour mettre fin aux expulsions arbitraires⁹.

12. Le retour de la fourniture des services publics sous le contrôle municipal (remunicipalisation) s'est révélé une option politique viable et légitime dans des villes où la privatisation des biens publics en a restreint l'accès pour les ménages à faible revenu. En 2019, l'État de Selangor (Malaisie) a remunicipalisé son service d'approvisionnement en eau afin de promouvoir la justice sociale et la transparence dans la prestation des services¹⁰. En Norvège, après la déclaration de faillite d'une importante entreprise privée de gestion des déchets, 13 municipalités du pays ont décidé de remunicipaliser la collecte des déchets pour améliorer l'équité et promouvoir les connaissances au sein de la communauté.

13. Assurer l'inclusion sociale, économique et politique des femmes dans les villes représente un défi permanent. Les obstacles juridiques et les réglementations discriminatoires entravent la sécurité d'occupation des terres pour les femmes. La pandémie a mis un coup d'arrêt aux avancées réalisées dans l'emploi et la sécurité des femmes en raison de l'accroissement des tâches de garde, des pertes d'emploi et de l'augmentation des violences sexistes. La Tunisie a fait état de progrès dans la lutte contre les violences sexistes grâce à la création de l'Observatoire national de prévention des violences à l'égard des femmes. La prise en compte des besoins des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transsexuels et des intersexes dans les politiques de logement et d'aménagement urbain reste un défi majeur.

14. Durant 2020, plus de 82 millions de personnes ont été déplacées en raison de persécutions, de conflits, de violences et de changements climatiques¹¹. Au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, les conflits sont le principal facteur de déplacement¹². La majorité des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays migrent vers les villes à la recherche de perspectives économiques et sociales, mais vivent souvent dans des zones marginalisées exposées à des risques, sans accès à un logement adéquat, des infrastructures, un emploi ou des services de base¹³. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe, un grand nombre de migrants et de réfugiés occupent des établissements informels. De plus, des violations des droits en matière de logement et de propriété foncière persistent au niveau mondial et se sont poursuivies tout au long de la pandémie de COVID-19 en dépit des appels de la communauté internationale demandant de cesser les déplacements¹⁴.

15. Malgré la persistance des conflits et des violences au niveau mondial, certaines villes des Amériques ont enregistré une baisse des taux d'homicide même si les taux

⁹ La levée des mesures d'urgence de riposte à la pandémie peut mener à une crise d'expulsion. Voir Arthur Neslan, « Growing Eviction Risk As Rent Freezes End in Europe » (Thomson Reuters Foundation, 15 July 2021) et Emily Benfer and others, « The COVID-19 Eviction Crisis: An Estimated 30-40 Million People in America Are at Risk » (Asper Institute, 7 août 2020).

¹⁰ Mary Ann Manahan and Laura Stegemann, « Putting the 'public' in public services: (Re)municipalisation cases in Malaysia and the Philippines », in Satoko Kishimoto, Lavinia Steinfort and Olivier Petitjean, eds., *The Future Is Public: Towards Democratic Ownership of Public Services* (Transnational Institute and others, 2020).

¹¹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Rapport global 2020 ».

¹² Observatoire des situations de déplacement interne, « No Matter of Choice: Displacement in a Changing Climate » (2021).

¹³ Observatoire des situations de déplacement interne, « Global Report on Internal Displacement 2019 » (mai 2019) et « Global Report on Internal Displacement 2020 » (avril 2020).

¹⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, « COVID-19 Guidance Note: Prohibition of Evictions » (28 avril 2020).

nationaux ont augmenté, démontrant que l'urbanisation, lorsqu'elle est bien gérée, peut réduire les taux d'homicide. L'analyse par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de données provenant de 68 villes montre qu'il n'existe pas de corrélation positive entre la croissance urbaine et l'augmentation des taux d'homicide¹⁵.

16. Les migrations continuent d'augmenter dans le monde, passant de moins de 180 millions de personnes en 2000 à plus de 270 millions aujourd'hui¹⁶. Les migrations touchent davantage les villes, qui sont souvent visées par les migrants. Les réponses inclusives aux besoins des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier à ceux des femmes et des filles, restent limitées. Des stratégies pour l'intégration des migrants sont élaborées dans le cadre de partenariats avec des entités du système des Nations Unies à Barcelone, en Colombie, à Guatemala, à São Paulo, aux Seychelles et en Turquie.

B. Prospérité et perspectives pour tous en milieu urbain

17. Les villes sont des centres de possibilités. Lorsqu'elles bénéficient d'une main d'œuvre, d'institutions, d'infrastructures et de services adéquats, elles attirent des investissements internationaux et augmentent l'efficacité économique. Une urbanisation bien gérée permet aux pays d'améliorer la productivité, d'accélérer la croissance économique nationale et de faciliter l'accès aux marchés mondiaux, pour autant que l'urbanisation soit ancrée dans des politiques macroéconomiques et judicieusement intégrée dans des politiques nationales de développement économique.

18. Les pays continuent de chercher un équilibre entre la productivité de l'économie urbaine et la fourniture d'un emploi décent pour tous. Les pays qui dépendent des exportations de ressources naturelles reposent sur des économies urbaines dominées par des services non échangeables, diminuant l'accessibilité financière sans augmenter la productivité¹⁷. Les tendances urbaines actuelles semblent indiquer que, même dans des économies en croissance, les disparités sociales augmentent. En 2019, 49 % de l'ensemble des emplois non agricoles étaient encore informels, sans protection sociale adéquate. Le Botswana a mis en place plusieurs programmes visant en particulier à appuyer le secteur informel, notamment le programme Letlhabile, qui accorde des prêts à des entreprises touchées par la pandémie. Au Kenya, des habitants de taudis ont cogéré des projets avec des administrations locales en vue d'améliorer les infrastructures et de générer des revenus. Dans le cadre de l'initiative kenyane « Kazi Mtaani », des résidents d'établissements informels ont obtenus des emplois pour des projets d'aménagement dans leurs quartiers.

19. La pandémie a aggravé les taux de chômage. L'Organisation internationale du Travail prévoit que le total mondial des heures travaillées en 2021 sera inférieur de 4,5 % aux niveaux prévalant avant la pandémie, ce qui correspond à une perte de 131 millions d'emplois à temps plein¹⁸, les taux de perte d'emploi étant bien supérieurs pour les femmes que pour les hommes¹⁹. Si les heures de travail dans les

¹⁵ United Nations Office on Drugs and Crime, « Global Study on Homicide, 2019 » (Vienna, 2019).

¹⁶ Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, « International Migrant Stock 2020 ».

¹⁷ Payce Madden et Jeffrey Gutman, « Urban Economic Growth in Africa: Analyzing Constraints to Agglomeration » (Brookings Institution, 30 octobre 2020).

¹⁸ Organisation internationale du Travail, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », huitième édition. (27 octobre 2021).

¹⁹ Organisation internationale du Travail, « Note de synthèse : Bâtir un avenir plus équitable : les droits des femmes au travail et en milieu de travail au cœur de la reprise post-COVID » (2021).

pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont eu tendance à se rétablir en 2021, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à faible revenu ont subi des pertes²⁰. Le Botswana, la Colombie, Cuba, la Finlande et la Turquie ont soutenu l'emploi au moyen de formations ciblant la jeunesse urbaine. En Égypte, le « Upper-Egypt Local Development Programme » (Programme de développement local de la Haute-Égypte) a réduit la pauvreté urbaine en créant des emplois décents et en appliquant une formule de budgétisation pour allouer des fonds du gouvernement central au niveau local. Au Kenya, le programme « Ajira Digital » a permis de connecter 1,3 million de citoyens à des emplois numériques et de former plus de 50 000 jeunes pour des emplois en ligne. En Turquie, le programme « Transition to Formality » (Transition vers le secteur formel), appuyé par l'Organisation internationale du Travail, collabore avec des employeurs et des travailleurs syriens informels afin de mettre en place une sécurité de l'emploi et de les aider à se conformer aux réglementations fiscales.

20. Habituellement, plus le centre urbain est petit, plus les insuffisances dans la fourniture des services de base sont importantes²¹. En Afrique, 51 % de la croissance urbaine est prévue dans les petites agglomérations²². Dans le cadre du « Ghana Secondary Cities Support Programme » (Programme d'appui aux villes secondaires du Ghana), la Banque mondiale a accordé des prêts aux assemblées municipales afin de promouvoir le développement économique dans les villes intermédiaires. La Finlande, la République démocratique populaire lao et la Turquie ont appuyé des agglomérations de plus petite taille au travers de programmes de développement régionaux. Au Mexique, le « Construction and Rehabilitation of Public Markets Programme » (Programme de construction et de réhabilitation des marchés publics) de 2018 a renforcé les économies locales, facilité la vente de produits locaux et augmenté les revenus de milliers de familles dans l'État d'Oaxaca.

C. Durabilité environnementale et résilience

21. À l'heure actuelle, sous les auspices de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, plus de 10 000 villes du monde entier se sont engagées à réduire, d'ici à 2030, leurs émissions de dioxyde de carbone à hauteur de 24 milliards de tonnes. La plupart des villes mettent en place des systèmes d'énergie renouvelable, adoptent des approches efficaces dans l'utilisation des énergies et des ressources, favorisent des bâtiments verts, réduisent leur utilisation de combustibles fossiles et opèrent une transition vers des systèmes de mobilité publique inclusifs et plus propres.

22. La pollution de l'air continue de représenter un risque sanitaire majeur pour les villes, avec une tendance générale négative vers une détérioration de la qualité de l'air, en particulier en Asie centrale et méridionale ainsi qu'en Afrique subsaharienne. L'utilisation de véhicules de transport privés, gaspilleurs d'énergie et anciens aggrave la pollution. Les données d'ONU-Habitat montrent que les régions disposant d'une part élevée de transports publics présentent des niveaux de pollution de l'air nettement inférieurs. La pollution de l'air intérieur causée par des fourneaux

²⁰ Voir note 19.

²¹ D. Satterthwaite, « Background Paper: Small and Intermediate Urban Centres in Sub-Saharan Africa » (March 2016).

²² Banque africaine de développement, OCDE et Programme des Nations Unies pour le développement, « Perspectives économiques en Afrique 2016 » (OCDE, 2016), p. 149.

inefficaces reste une préoccupation majeure pour 2,2 milliards de personnes n'ayant pas accès à un moyen de cuisson propre²³.

23. D'autres formes de déchets et de pollution exercent également une pression croissante sur les villes. Les municipalités des pays à faible revenu dépensent en moyenne environ 20 % de leurs budgets pour la gestion des déchets, même si plus de 90 % des déchets des pays à faible revenu sont encore mis en décharge ou brûlés à ciel ouvert. Des moyens d'un bon rapport coût/efficacité pour adapter les sites de décharge afin de réduire les émissions et d'améliorer la sécurité, comme la méthode « Fukuoka », sont de plus en plus utilisés en Afrique, notamment au Rwanda, au Kenya et en Éthiopie²⁴.

24. Au cours des deux dernières décennies, le nombre des catastrophes recensées a fortement augmenté²⁵, accélérant la prise de mesures visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience urbaine. Les changements climatiques, associés à une urbanisation non planifiée, ont rendu de nombreux établissements et populations (en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées) vulnérables aux catastrophes d'origine naturelle et humaine. En 2020, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a mis en place l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 », qui aide à partager les connaissances et à appuyer les villes dans le cadre de mécanismes de réduction des risques de catastrophe, contribuant directement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Au niveau mondial, près de 30 % des pays ont adopté des stratégies de réduction des risques.

25. Le développement urbain durable s'est avéré être une solution importante basée sur la nature. En gérant la conversion des terres, en luttant contre l'étalement des villes, en restaurant les écosystèmes urbains et en verdissant les systèmes alimentaires, les pays réalisent des progrès dans l'inversion du processus de perte de biodiversité au niveau local. Les solutions basées sur la nature assurent un développement écologiquement durable et efficace sur le plan énergétique à grande échelle, qui a été avalisé en 2019 dans le cadre de la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes par la résolution 73/284 de l'Assemblée générale. Le projet de restauration « Cheonggyecheon Stream » à Séoul, qui a permis de transformer un pont d'autoroute en parc, l'application généralisée du concept de « ville éponge » en Chine ainsi que l'agriculture et le jardinage urbains participatifs à Rome, qui bénéficient à des communautés marginalisées tout en augmentant l'espace vert, constituent des exemples pertinents. L'initiative « Villes vertes » de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été lancée en 2020 afin de renforcer les capacités des parties prenantes permettant d'intégrer l'agriculture urbaine et périurbaine, les systèmes alimentaires et la foresterie urbaine dans la planification et les mesures locales de 1 000 villes du monde entier d'ici à 2030.

26. De nombreux pays investissent dans l'adaptation aux changements climatiques au travers de solutions basées sur la nature et améliorent la gouvernance à plusieurs niveaux. Parmi les exemples figurent la création d'infrastructures résilientes aux changements climatiques pour lutter contre les inondations, la plantation d'arbres afin

²³ International Renewable Energy Agency, « *Renewable Energy Policies in a Time of Transition: Heating and Cooling* » (2020).

²⁴ Pour des informations détaillées, veuillez consulter la Plateforme du Programme pour les villes à l'adresse suivante : <https://www.urbanagendaplatform.org/best-practice/application-fukuoka-method-3-landfill-sites-ethiopia>.

²⁵ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « *Human Cost of Disasters: An Overview of the Last 20 Years, 2000-2019* » (2020).

de réduire l'effet d'îlot de chaleur ainsi que la mise en place de systèmes de gestion des risques climatiques et d'alerte précoce en vue de sauver des vies, notamment dans les pays les moins avancés, en renforçant les capacités permettant de créer et de diffuser des alertes précoces. Des investissements dans des partenariats avec des groupes locaux organisés et des groupes de femmes aux fins d'une adaptation efficace à l'échelle locale de la réduction des risques de catastrophe ont permis de renforcer la préparation des communautés. La restauration des mangroves urbaines fournit une protection importante contre les inondations. Selon les estimations, les villes côtières comme Miami, Mumbai et Wenzhou pourraient chacune économiser jusqu'à 500 millions de dollars par an en évitant des dommages matériels²⁶.

III. Mise en œuvre effective

A. Mise en place d'une structure de gouvernance et d'un cadre d'appui

27. La gouvernance urbaine a constitué un élément essentiel de la réponse efficace à la crise et d'une trajectoire de développement durable. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle crucial que les administrations locales jouent en tant qu'intervenants de première ligne dans la réponse à la crise ainsi que dans le relèvement post-crise²⁷ et accéléré la numérisation de la gouvernance urbaine.

28. En dépit des progrès dans l'application des principes du Nouveau Programme pour les villes, de nombreuses zones urbaines souffrent d'une gouvernance à plusieurs niveaux inadéquate, d'un manque de clarté dans la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de l'administration, d'une faiblesse des mécanismes de coopération et d'une participation limitée des administrations locales aux mécanismes de coordination nationaux.

29. La gouvernance à plusieurs niveaux est davantage établie dans les pays présentant des degrés supérieurs de décentralisation et de coopération fiscale ainsi que des structures en place depuis longtemps pour le dialogue entre les administrations centrales et locales concernant l'aménagement de l'espace, l'environnement, les infrastructures, le transport et les technologies. L'agenda urbain pour l'Union européenne (Pacte d'Amsterdam) favorise une coopération en matière de gouvernance à plusieurs niveaux concernant les questions urbaines entre les États membres, les villes, la Commission européenne et d'autres acteurs²⁸.

30. Le Council of Australian Governments, la Local Government Commission de la Nouvelle-Zélande, l'Union of Local Authorities des Philippines et l'Union of Municipalities de Turquie ont tous mis en place des mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux. Des approches de gouvernance à plusieurs niveaux ont également été adoptées en Afrique, où plusieurs pays les utilisent pour promouvoir une approche englobant l'ensemble de la société dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

31. L'Algérie, Cuba, la République démocratique populaire lao et la Tunisie disposent toutes d'une administration publique décentralisée, comme demandé dans le Nouveau Programme pour les villes. Les administrations locales assument un rôle plus central face aux défis mondiaux ainsi que dans la gouvernance urbaine,

²⁶ P. Menéndez *et al.*, « The Global Flood Protection Benefits of Mangroves », *Scientific Reports*, 10 (1), pp. 1-11 (2020).

²⁷ Voir note 1.

²⁸ Commission européenne, « Agenda urbain pour l'Union européenne Pacte d'Amsterdam » (2016).

représentant 24 % des dépenses publiques, 26 % des recettes publiques et 37 % des investissements publics. S'agissant des dépenses des administrations infranationales, la région de l'Asie et du Pacifique est la plus décentralisée, tandis que l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes sont davantage centralisées d'un point de vue financier²⁹. Il reste des défis à relever en matière de décentralisation, notamment l'autonomie budgétaire des administrations locales, la dépendance vis-à-vis des transferts budgétaires de l'administration centrale et la concurrence entre les administrations régionales et locales pour l'obtention de ressources.

B. Planification et gestion du développement spatial urbain et territorial

32. En 2020, plus de 150 pays avaient intégré l'urbanisation dans leurs répertoires politiques et tissus institutionnels nationaux³⁰. La pandémie a mis en évidence la capacité des politiques urbaines nationales de mobiliser un appui pour des villes résilientes, vertes et inclusives, généralement dans le cadre de plans de relance nationaux. Depuis 2014, ONU-Habitat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Alliance des villes ont aidé plus de 56 administrations nationales et infranationales à élaborer et à mettre en œuvre leurs politiques urbaines, dans le cadre du Programme pour des politiques urbaines nationales. Plus de trois quarts des politiques urbaines nationales sont mises en œuvre en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie de l'Est et du Sud-Est. En revanche, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale sont à la traîne, environ 60 % des politiques urbaines se trouvant encore à des stades précoces de développement³¹.

33. Peu de pays établissent un lien effectif entre les politiques urbaines nationales, d'une part, et la planification et le développement économique nationaux, d'autre part. De nombreuses politiques urbaines nationales n'ont pas été traduites en mesures concrètes, comme en témoigne, par exemple, l'augmentation persistante de l'étalement des villes. Parmi les évolutions positives notables figurent les réformes nationales et les processus de planification à différentes échelles en Afrique du Sud, dans l'État plurinational de Bolivie, en Égypte, en Espagne et à Oman ainsi que la mise en œuvre de la Politique de cohésion de l'Union européenne dans plus de 900 villes³².

34. Plusieurs pays, notamment l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Mexique, le Nigéria, le Rwanda et la Zambie, appliquent des politiques urbaines nationales visant à lutter contre les inégalités régionales historiques. Des possibilités de développement local à partir d'importants investissements dans des infrastructures sont exploitées dans le cadre d'une planification spatiale intégrée, par exemple, le Corridor Nord en Afrique et le Tren Maya au Mexique.

²⁹ OCDE et Cités et gouvernements locaux unis, « Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment: Key Findings » (2019).

³⁰ OCDE, ONU-Habitat et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, *Global State of National Urban Policy 2021: Achieving Sustainable Development Goals and Delivering Climate Action* (Paris, OECD, 2021).

³¹ Ibid.

³² Commission européenne, Urban Data Platform Plus (disponible à l'adresse suivante : <https://urban.jrc.ec.europa.eu/strat-board/#/where> ; consultée le 10 février 2022).

C. Planification et gestion inclusives du milieu urbain

35. Dans des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de la région arabe et d'Afrique, de nombreuses grandes villes ont entrepris un processus de planification intégrée en vue d'une gestion efficace d'une utilisation mixte des terres, d'une densification, d'une meilleure connectivité, de logements adéquats, d'une réduction des inégalités ainsi que de la récupération et de la redistribution de la valeur des terres. La ville de Belo Horizonte (Brésil) a adopté un plan innovant de gestion des terres et de mobilité qui traite à la fois des changements climatiques, des inégalités et du financement local³³.

36. La planification urbaine est un outil puissant pour parvenir à une adaptation aux changements climatiques et à une atténuation de leurs effets, à l'équité et à la productivité économique ainsi qu'à la protection et à l'intégration sociale des réfugiés, des migrants et d'autres groupes marginalisés. Par exemple, l'Espagne a mis en œuvre une planification tenant compte des questions de genre au moyen de déclarations concernant les effets sexospécifiques, de normes techniques en Estrémadure ainsi que de plans régionaux et locaux dans le Pays basque, améliorant l'accès des femmes à l'emploi, au logement et aux services. Dans de nombreuses villes, les progrès sont encore entravés par des lois inadéquates en matière de planification concernant, par exemple, le zonage unifamilial et les tailles de lot minimales, tous deux limitant l'accessibilité financière.

37. Malgré l'adoption accrue de stratégies de planification au niveau mondial, l'adhésion et la mise en œuvre n'ont pas atteint l'échelle et le rythme nécessaires pour gérer l'expansion des villes et réduire l'étalement urbain, tel que mesuré par l'indicateur 11.3.1 des objectifs de développement durable, qui montre qu'entre 1990 et 2019, la croissance urbaine a été supérieure à celle de la population. Afin de réduire l'étalement urbain, de nombreuses villes d'Amérique latine et des Caraïbes ont recours à une gestion innovante des terres et des instruments de récupération de leur valeur, créant des ressources pour l'amélioration des infrastructures avec des effets redistributifs (au Brésil, en Colombie et au Pérou). À Kampala, les municipalités ont adopté une législation en matière d'aménagement et des mesures de planification urbaine luttant contre l'étalement des villes.

38. Les progrès en matière de mobilité urbaine ont été inégaux. De nombreuses villes font face à de sérieux problèmes de congestion et présentent une faible proportion de transports publics. Au niveau mondial, seulement 47 % des résidents urbains ont accès à des systèmes de faible capacité à une distance de marche de 500 mètres et uniquement 11 % ont accès à des systèmes de capacité élevée à une distance de marche de 1 000 mètres. Les États-Unis, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique et la Turquie ont réalisé des investissements nationaux dans des infrastructures de mobilité durable, les États-Unis et l'Union européenne intégrant la mobilité dans leurs plans de relèvement après la pandémie. La Finlande et la Banque mondiale mettent en œuvre des approches intégrées qui établissent un lien entre les infrastructures dédiées à la mobilité et la densification urbaine, à des fins de gains d'efficacité et de viabilité économique.

39. La pandémie ayant mis en évidence le rôle de l'espace public dans la santé publique, de nombreuses villes ont mis en place des solutions temporaires qui se sont traduites en mesures à long terme en vue de quartiers diversifiés, d'une mobilité alternative et d'une réhabilitation urbaine (notamment Barcelone, Milan, Nairobi, New York et Paris). Les espaces publics contribuent directement au développement local, à la cohésion sociale, à l'atténuation des changements climatiques et à la relance

³³ Florence, Johannesburg, Mexico et Séoul rendent compte d'expériences similaires.

économique. Des progrès importants ont été accomplis depuis 2018 concernant la récupération, l'écologisation et l'utilisation inclusive des espaces publics, notamment par un aménagement tenant compte des questions de genre. L'aménagement et la gestion des espaces publics sont devenus plus participatifs et la surface d'espaces verts urbains par habitant juridiquement requise a augmenté dans de nombreux pays, notamment le Bahreïn et la Turquie.

D. Financement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

40. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le monde entier continue d'être entravée par un financement insuffisant. La riposte à la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation. Les villes ont subi l'« effet de ciseaux » d'un financement public accru pour des mesures de sécurité sociale d'urgence combiné à des recettes fiscales inférieures en raison du déclin économique³⁴. Toutefois, la pandémie a fourni des occasions de repenser les priorités en matière d'investissement, les modèles et la conception des projets afin de réduire les chocs liés à la santé et d'aligner diverses sources de financement.

41. La Banque mondiale estime que les pays en développement pourraient tenir leurs engagements porteurs de changement en dépensant 4,5 % de leur produit intérieur brut³⁵. Le Mécanisme mondial de financement des infrastructures, une initiative du G20, vise à relever ce défi en aidant les gouvernements et les banques de développement multilatérales à sélectionner, à concevoir et à proposer, dans les pays en développement, des projets d'infrastructures durables pouvant être financés. Il a mobilisé des investissements à hauteur de 76 milliards de dollars, dont 52 milliards par des investisseurs privés³⁶.

42. De nombreux partenaires de développement ont suivi la tendance consistant à combiner des subventions, des prêts et des garanties de prêt. En 2021, l'Union européenne a élargi son Plan d'investissement extérieur afin d'assurer une couverture mondiale. Les investissements bénéficieront d'une garantie pour l'action extérieure de 53,4 milliards d'euros, comprenant un volet spécial ciblant les villes³⁷.

43. Les instruments innovants offrent des possibilités d'accroître le financement pour l'action climatique. En 2020, l'Égypte a émis pour la première fois des « obligations vertes » afin de financer des projets d'infrastructures³⁸, dans le sillage de Johannesburg. Depuis 2010, l'État de Lagos au Nigéria émet des obligations pour la mise en place d'infrastructures, améliorant les conditions de vie de ses habitants. De nombreux pays à faible revenu n'ont toutefois pas pleinement utilisé le financement durable, faisant état de préoccupations selon lesquelles la productivité, la croissance économique et la création d'emplois pourraient être entravées en raison de la conditionnalité en termes de technologies d'énergies renouvelables, qu'ils considèrent prématurée.

44. Le financement de logements abordables comblant le déficit mondial de logements constitue un défi majeur. Le Brésil, la Colombie, l'Indonésie et le Mexique

³⁴ ONU-Habitat, *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future* (2021).

³⁵ Julie Rozenberg et Marianne Fay, *Beyond the Gap: How Countries Can Afford the Infrastructure They Need While Protecting the Planet* (World Bank, Washington, DC, 2019).

³⁶ Voir <https://www.globalinfrastructure.org>.

³⁷ Commission européenne, « EU External Action Budget: European Commission Welcomes the Final Adoption of the EU's New Long-Term External Action Budget for 2021-2027 » (9 juin 2021).

³⁸ Voir <https://www.sis.gov.eg/Story/152386/Egypt-issues-first-Green-bonds-at-%24750-million-value?lang=en-us>.

apportent un appui à des groupes vulnérables en fournissant une combinaison de subventions et de prêts à des familles qui souhaitent construire leur propre logement. La Turquie a financé la construction de logements abordables par des prêts concessionnels à long terme octroyés à des ménages à faible revenu. Le programme thaïlandais « Baan Mankong » (sécurité de logement) pour les citoyens pauvres vivant dans des taudis, financé par le secteur public sous la forme de subventions pour des infrastructures et des logements ainsi que de prêts pour des terres et des logements, a fourni de nouveaux logements in-situ abordables³⁹. La Banque africaine de développement aide la municipalité de Dakar à améliorer ses systèmes de gestion financière et administrative et à créer des mécanismes de financement visant à attirer de nouveaux investissements pour le développement urbain durable⁴⁰.

45. Un financement urbain efficace dépend d'approches plus nuancées de décentralisation budgétaire, ainsi que de la capacité des administrations locales de mobiliser des ressources endogènes. Une collaboration entre différents niveaux d'administration, même si elle n'est ni fluide ni négociée, assure des résultats plus efficaces pour les investissements dans l'aménagement urbain. L'Afrique du Sud et le Nigeria ont mis en place avec succès des systèmes pour transférer des fonds du niveau national vers des niveaux infranationaux, récompensant la performance des administrations locales et régionales.

46. Les groupes de microfinancement et d'épargne communautaire ont joué un rôle en comblant le vide laissé par des investissements publics et des capitaux privés insuffisants. Slum Dwellers International et le Réseau asiatique pour le droit au logement à eux seuls comptent plus de 800 000 membres et agissent dans 698 villes et 48 pays⁴¹. Par exemple, les investissements réalisés entre 2017 et 2019 par le Fonds pour la réduction de la pauvreté de la République démocratique populaire lao dans des initiatives locales ont fourni à 860 000 habitants de taudis un meilleur accès à des services de base.

47. Les possibilités d'optimisation des recettes endogènes dépendent fortement d'une volonté politique et d'un pouvoir forts ainsi que d'une rationalisation de la politique fiscale et d'une amélioration du respect de la réglementation, toutes deux étant sensibles aux effets de la numérisation et du renforcement du contrat social. En numérisant, en éduquant les contribuables, en formant les percepteurs, en réalisant des contrôles des recettes et en permettant aux contribuables d'effectuer des paiements échelonnés, Kampala a augmenté sa perception de recettes de 1 million de dollars en 2010 à 25 millions de dollars (24 % du budget de la ville) en 2019⁴². Dans l'État de Jharkhand (Inde), un partenariat public-privé a désigné des agences de recouvrement fiscal et une entité de gestion de projet dans 41 villes, permettant d'élargir avec succès la base de recettes de l'administration municipale.

48. Il y a plusieurs années, Mzuzu, une ville intermédiaire du Malawi, qui auparavant ne bénéficiait pas de transferts suffisants de la part de l'administration centrale, a lancé le « Revenue Mobilization Programme » (Programme de mobilisation de recettes) en utilisant un système d'évaluation des biens adapté aux capacités qui a multiplié le montant des recettes par sept sur une période de six ans. Les obstacles juridiques entravant l'actuel processus d'évaluation des biens ont toutefois empêché de nouveaux progrès, soulignant qu'il est important de créer des

³⁹ Community Development Organizations Institute, « Baan Mankong: Thailand's National, People-Driven, Collective Housing Program » (Bangkok, Oct. 2019).

⁴⁰ Urban and Municipal Development Fund, « Supporting More Liveable and Sustainable Cities in Africa » (2021).

⁴¹ W. Shand and S. Colenbrander, « Financing the Inclusive City: The Catalytic Role of Community Savings », *Environment and Urbanization*, 30 (1), pp. 175-190 (1^{er} mars 2018).

⁴² ONU-Habitat, « Le financement du développement urbain durable » (2021).

instruments financiers en conformité juridique avec les politiques nationales. La capacité des villes d'améliorer leurs recettes de sources propres a également été démontrée par Hargeisa (Somalie), qui a mis en place un système de récupération de la valeur des terres en nature, ou « prélèvement »⁴³, dans le cadre d'une réaffectation des terres.

E. Renforcement des capacités pour promouvoir une urbanisation durable

49. Durant la pandémie de COVID-19, le renforcement des capacités et le partage des connaissances ont évolué avec l'accroissement de la numérisation. Les administrations nationales et locales se sont avérées résilientes face à l'adversité, mais leur capacité de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes est mise à rude épreuve.

50. Le défi est lié notamment au capital humain. Sur la base de données collectées et analysées, la plupart des pays et des villes manquent de capacités pour la planification urbaine. Une des meilleures pratiques vient des Pays-Bas, où des « centres de données urbaines » ont été créés conjointement par l'organisme national de statistique et les municipalités⁴⁴.

51. De nombreux pays utilisent l'outil « Nouveau Programme pour les villes illustré », un produit de renforcement des capacités mondiales comprenant un manuel et des cours en ligne, afin de mettre en œuvre et suivre les progrès concernant le Nouveau Programme pour les villes.

52. Les plateformes régionales se sont avérées essentielles pour le partage des ressources et le renforcement des capacités. La plateforme régionale « Union pour la Méditerranée » (UPM), qui est coprésidée par la Commission européenne, a lancé un dialogue entre ses 42 États membres concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui a produit le Plan stratégique de développement urbain 2040 de l'UPM, accompagné d'un plan spécial concernant le logement abordable et durable. La Commission économique pour l'Europe a organisé le Forum des maires 2020 sous la forme d'une plateforme pour le partage des expériences, des politiques et des pratiques.

53. Des organisations internationales ont aidé des administrations nationales et infranationales à collecter et à analyser des données urbaines. En 2020, l'OCDE a élaboré des indicateurs locaux relatifs aux objectifs mondiaux afin de mesurer l'écart entre les cibles nationales et la performance des villes⁴⁵. La Commission économique pour l'Europe a élaboré des indicateurs de performance qui aident les villes à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux villes. Des profils de villes durables intelligentes ont été établis sur la base de ces indicateurs avec l'appui de l'Union internationale des télécommunications.

54. Des villes intermédiaires du monde entier rencontrent des problèmes de capacités pour élaborer et utiliser des instruments de planification, ce qui limite leur aptitude à attirer des investissements. Les associations d'organisations professionnelles et d'administrations locales du Forum des administrations locales du Commonwealth se sont concertées pour élaborer une méthodologie de planification

⁴³ Un « prélèvement » est un « paiement » monétaire ou non monétaire ou un service à la communauté que les autorités exigent d'un propriétaire foncier en échange de l'octroi d'un permis d'aménagement des terres.

⁴⁴ Voir <https://www.cbs.nl/en-gb/onze-diensten/urban-data-centres>.

⁴⁵ Outil disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd-local-sdgs.org/index.html>.

de l'extension pour les villes intermédiaires. L'OCDE et ONU-Habitat, avec l'appui du Groupe de travail sur le développement, ont récemment lancé la « G20 Platform on SDG Localisation and Intermediary Cities » (Plateforme du G20 sur la localisation des ODD et les villes intermédiaires) afin de promouvoir la création et le partage de connaissances, tandis que la Banque mondiale, l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ONU-Habitat se sont engagées dans des initiatives de renforcement des capacités à l'appui de villes intermédiaires en Arabie saoudite, au Burkina Faso, en Égypte, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda. Au moyen de sa trousse à outils « Our City Plans », ONU-Habitat a renforcé des outils de planification participative dans plus de 70 villes intermédiaires.

F. Utilisation des technologies à l'appui du développement urbain durable

55. La pandémie a accéléré la tendance à la numérisation qui, dans certains cas, s'est avérée être un bouleversement positif vers des modes de vie durables dans les villes. Les évolutions vers le travail à distance, la télémédecine, les interactions en ligne avec les administrations, l'enseignement à distance et la fourniture en ligne de services essentiels dans les villes ont réduit les contraintes exercées sur l'environnement tout en améliorant l'accessibilité et le bien-être.

56. La pandémie a également mis en évidence la fracture numérique entre les villes et les pays ainsi qu'au sein de ceux-ci. Dans les pays les moins avancés, seulement une personne sur cinq était connectée en 2020. Au niveau mondial, les groupes marginalisés qui ne disposent pas d'un accès à Internet ni de compétences numériques sont sous-représentés dans les données et ne bénéficient pas pleinement de l'expansion du numérique⁴⁶.

57. Des administrations nationales ont pris la responsabilité d'orienter le développement de « villes intelligentes » au-delà d'un concept technologique vers une approche intégrant des principes d'inclusion, de droits humains et de durabilité écologique. Des villes aussi diverses que Barcelone, Buenos Aires, Johannesburg, Londres, São Paulo, Seoul, Sihanoukville et Singapour ont adopté une approche centrée sur l'humain pour une transition vers une ville intelligente. Les États-Unis ont diffusé leur guide fédéral des villes intelligentes en 2018, l'Argentine a publié sa stratégie nationale des villes intelligentes en 2019 et l'Union européenne a présenté la « Déclaration sur une action conjointe en vue de promouvoir la transformation numérique durable dans les villes et collectivités de l'UE » en 2020 ainsi que la « Mission sur les villes neutres pour le climat et intelligentes » en 2021. Depuis 2018, la Coalition des villes pour les droits numériques⁴⁷, composée de 50 villes et organisations, a partagé des meilleures pratiques et coordonné des initiatives communes sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et les applications de mégadonnées en vue d'un développement durable.

58. Des institutions ont mis en place des plateformes numériques adaptées aux besoins des utilisateurs et des fiches d'évaluation axées sur les citoyens comme outils de gouvernance numérique. Ainsi, en 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a réalisé 32 % de ses paiements à des réfugiés sous la forme d'argent mobile.

⁴⁶ Krzysztof Izdebski, « Note d'orientation politique : Prévention des effets discriminatoires potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les services locaux » (Conseil de l'Europe, octobre 2020).

⁴⁷ Voir <https://citiesfordigitalrights.org/>.

59. De nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont à l'avant-garde de la mise en place de plateformes numériques. Depuis 2019, l'Alliance mondiale des villes intelligentes du G20 aide les villes à adopter des politiques pour la gouvernance technologique, notamment des politiques modèles sur l'accessibilité universelle des technologies de l'information et de la communication, afin d'appuyer l'application par les administrations locales de normes plus strictes concernant la passation de marchés. Si l'adhésion aux innovations communautaires en matière de données a été forte, notamment au sein de fédérations d'habitants de taudis et grâce à une cartographie numérique dans OpenStreetMap, l'intégration de données produites par des citoyens dans des politiques et la planification doit encore être effectuée.

60. La technologie a transformé le transport durable dans les zones urbaines. À Abidjan (Côte d'Ivoire), IBM a utilisé des données rendues anonymes d'utilisateurs de téléphones portables pour déterminer les itinéraires d'autobus les plus fréquentés et la ville a procédé à 65 améliorations du réseau, réduisant le temps de trajet des passagers de 10 %. Les scooters, vélos et motos électriques modifient les modèles de mobilité et les plateformes de partage de mobilité électrique se développent rapidement. À Iskandar (Malaisie), par exemple, une billetterie intégrée incite à utiliser les transports publics.

G. Faciliter la mobilisation et la participation des partenaires de développement

61. La mobilisation des diverses parties prenantes au Nouveau Programme pour les villes visant à appuyer sa mise en œuvre, comme demandé dans la résolution [71/235](#) de l'Assemblée générale, a renforcé l'action collaborative dans le domaine du logement et du développement urbain durable. Les systèmes d'apprentissage, les campagnes de sensibilisation et les mesures conjointes ont orienté les politiques urbaines nationales, renforcé les réseaux urbains et intensifié la mobilisation, améliorant ainsi les éléments qui donnent un sens concret aux principes d'inclusion et de développement en réseau figurant dans « Notre programme commun ».

62. Depuis 2018, 25 pays ont tenu des forums urbains nationaux afin de collecter des données et de rendre compte des politiques, des investissements et des programmes relatifs au développement urbain durable et d'en assurer la promotion. Par exemple, le Gouvernement malaisien a organisé un forum urbain national pour faire participer des professionnels chefs de file, des responsables des administrations locales et des chercheurs à l'établissement de priorités en matière de politique et de planification urbaines. Le Programme pour les villes espagnoles, créé en 2019, a mis en place des mécanismes pour une gouvernance innovante, qui ont permis de faciliter cinq programmes urbains infranationaux ainsi que les plans d'action urbains de plus de 100 villes espagnoles.

63. La Campagne urbaine mondiale, un outil de sensibilisation dirigé par ONU-Habitat, a mis en place 170 partenariats intersectoriels et relancé le Campus des penseurs urbains tout en promouvant également la campagne d'action « The City We Need Now! ». Près de 40 municipalités ont approuvé la déclaration « Villes pour le logement convenable » à l'initiative des Cités et gouvernements locaux unis.

64. En décembre 2020, l'Assemblée générale a, dans résolution [75/224](#), encouragé ONU-Habitat à poursuivre sa collaboration avec les banques internationales de développement et le secteur privé, pour faire en sorte que les investissements à grande échelle réalisés dans le secteur urbain soient conformes aux principes du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat a renforcé son partenariat avec la Banque européenne d'investissement afin de permettre des efforts conjoints pour la mise en

œuvre du Nouveau Programme pour les villes en promouvant un développement urbain bien planifié et géré dans le contexte d'une urbanisation rapide, comme un moteur de développement durable et un moyen de parvenir à une transition vers des économies vertes et intelligentes sur le plan climatique.

IV. Le Nouveau Programme pour les villes comme accélérateur des programmes de développement mondiaux

65. La résolution 75/224 de l'Assemblée générale met en évidence la contribution du Nouveau Programme pour les villes à l'adaptation à l'échelle locale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis 2018, ONU-Habitat a fait progresser le discours concernant la manière dont les éléments du Nouveau Programme pour les villes – politiques urbaines, gouvernance urbaine, planification urbaine, financement municipal et technologie – accélèrent la réalisation d'autres programmes mondiaux. En effet, des rapports sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du pacte mondial sur les réfugiés attribuent déjà leurs résultats à ces éléments.

66. Au cours des cinq dernières années, le nombre des contributions déterminées au niveau national ayant un contenu urbain explicite a fortement augmenté⁴⁸. Dans sa contribution, le Rwanda reconnaît l'importance d'une planification spatiale aux fins d'une résilience climatique en s'engageant à mettre en place une gestion durable de l'utilisation des terres, notamment une gestion intégrée des données spatiales. La stratégie de la Colombie en matière de changements climatiques appelle toutes les entités territoriales à adopter des plans de développement qui atténuent les risques pour les écosystèmes concernés et à recenser les terres agricoles périurbaines en fonction des besoins des villes voisines. Les Philippines, dans leur Plan national d'adaptation aux changements climatiques, encouragent la mise en œuvre d'une planification intégrée de l'utilisation des terres et des transports visant une utilisation mixte des terres et une densité moyenne à élevée ainsi que la mise en place de « villes écosystèmes » dans des zones protégées et des zones clefs pour la biodiversité.

67. Plusieurs villes ont mentionné le Nouveau Programme pour les villes et son appel à un renforcement de la gouvernance urbaine comme des éléments essentiels à l'intégration des flux migratoires. La municipalité métropolitaine d'Istanbul a institutionnalisé sa réponse aux réfugiés dans le cadre de son « Plan d'action sur la migration et la cohésion », qui fait une priorité du renforcement des capacités et de la cartographie des services. Des villes d'Afghanistan, d'Iraq, du Liban et de Somalie ont inclus les personnes déplacées (réfugiées, rapatriées et déplacées dans leur propre pays) dans des stratégies inclusives de développement urbain, facilitant l'accès à des terrains viabilisés et assurant la sécurité des droits fonciers. Plus de 75 villes ont rendu compte de leur contribution au pacte mondial sur les réfugiés⁴⁹, qui encourage les investissements de toutes formes dans la fourniture de logements et la planification des terres par les administrations locales, un autre pilier du Nouveau Programme pour les villes.

68. En tant que cadre global orienté vers l'action, le Nouveau Programme pour les villes vise à faciliter l'adaptation à l'échelle locale des objectifs de développement durable bien au-delà de l'objectif de développement durable n° 11, offrant aux pays

⁴⁸ UN-Habitat, « Enhancing Nationally Determined Contributions through Urban Climate Action » (Nairobi, juin 2020).

⁴⁹ Base de données « Good Practices and Innovative Approaches Database » du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/withrefugees/good-practices/>.

des moyens de planifier, de financer, de développer et de gérer les villes et d'autres établissements humains. Le Programme sert de levier stratégique pour réaliser les objectifs de développement durable dans le cadre d'une action locale. Par exemple, dans leurs examens locaux volontaires les plus récents, Helsinki et Orlando (États-Unis) expliquent la façon dont l'incorporation de mesures de relèvement après la COVID-19 dans leurs programmes de développement a stimulé la réalisation des objectifs de développement durable. La Commission économique pour l'Europe a constaté que les examens locaux volontaires inspiraient une plus grande ambition dans les examens nationaux volontaires.

69. Reconnaissant l'importance de l'action locale pour la mise en place d'un développement durable, l'Organisation des Nations Unies a récemment lancé la Coalition Local2030, qui sert de plateforme et de réseau destinés à appuyer et à accélérer la réalisation au niveau local du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable.

70. Des progrès supplémentaires dans l'établissement de liens entre le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs mondiaux ont été observés dans l'application rigoureuse de politiques urbaines nationales. Le document intitulé « Local Implementation of the SDGs and New Urban Agenda: Towards a Swedish National Urban Policy » (Mise en œuvre locale des ODD et du Nouveau Programme pour les villes : vers une politique urbaine nationale suédoise), par exemple, souligne la manière dont la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes contribue à atteindre les cibles de objectifs de développement durable. Les rapports nationaux du Brésil et du Malawi mentionnent explicitement le rôle des politiques urbaines nationales pour obtenir des résultats en termes de développement. L'Allemagne a rendu compte du rôle de politiques et programmes infranationaux dans la mise en place d'un développement territorial durable intégré. Les mises à jour des examens nationaux volontaires ont permis de constater la réalisation de progrès additionnels.

V. Importance croissante des villes et des administrations locales

71. Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît le rôle essentiel des administrations locales pour promouvoir un développement durable, mener l'action climatique et construire un futur inclusif et résilient pour tous. La pandémie de COVID-19 a réaffirmé ce rôle. Avant la pandémie, de nombreuses administrations locales avaient déjà adopté leurs propres programmes urbains afin d'orienter la planification territoriale et de contribuer aux politiques urbaines nationales.

72. Le rôle des villes pour relever les défis mondiaux a renforcé leur légitimité sur la scène internationale, notamment dans le cadre de l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales. La diplomatie des villes a, quant à elle, attiré l'attention sur le développement local et mobilisé des ressources. Une enquête mondiale portant sur 47 villes a trouvé que la diplomatie des villes était de plus en plus courante mais manquait souvent de stratégies formelles, de formation et de financement⁵⁰.

73. Des associations d'administrations locales ont participé à des processus intergouvernementaux, faisant entendre la voix de leurs parties prenantes auprès des États Membres et de la communauté internationale. Dans des villes comme Buenos Aires, Madrid, Moscou, New York et Shanghai, des administrations locales ont renforcé leurs arrangements et processus institutionnels internationaux en leur

⁵⁰ Anna Kosovac *et al.*, « Conducting City Diplomacy: A Survey of International Engagement in 47 Cities » (Chicago Council on Global Affairs, oct. 2020).

apportant des ressources et des compétences techniques. Il en va de même pour Helsinki qui, avec d'autres villes finlandaises, a fourni des éléments pour élaborer des orientations mondiales concernant l'adaptation à l'échelle locale des objectifs de développement durable.

74. La diplomatie des villes concerne les villes intermédiaires de même que les villes mondiales et les capitales. Les réalisations du réseau Eurocities, notamment des partenariats avec des villes chinoises, sont décrites dans des publications⁵¹. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a aidé des villes à consolider des partenariats entre villes dans le cadre de la manifestation annuelle « Bridge for Cities » réunissant un large éventail d'acteurs urbains⁵². Plusieurs pays ont mis en place des formes de représentation collective de dirigeants et maires de villes⁵³.

75. Depuis 2018, de nombreuses villes ont mis en place des examens locaux volontaires afin d'exploiter le cadre organisationnel des objectifs de développement durable pour la planification urbaine, tout en surveillant la contribution locale aux objectifs mondiaux. En 2018, la ville de New York a été la première à proposer un mécanisme formel d'examen local volontaire, à savoir sa plateforme « Global Vision | Urban Action », qui alignait le plan stratégique de la ville « One New York » sur 10 des 17 objectifs de développement durable. Les examens locaux volontaires subséquents ont rendu compte des contributions du développement urbain à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, bien au-delà de l'objectif de développement durable n° 11. D'autres villes ont suivi le mouvement, 37 examens locaux volontaires ayant été soumis en mai 2020 et 106 en octobre 2021, dont 72 % au niveau des villes, 16 % au niveau régional et 13 % au niveau des États. Au total, 230 villes sont signataires de la « New York City Voluntary Local Review Declaration » (Déclaration sur les examens locaux volontaires de la ville de New York)⁵⁴.

76. Les examens locaux volontaires ont montré la manière dont les États Membres peuvent utiliser le Nouveau Programme pour les villes afin de réaliser les objectifs de développement durable et respecter leurs engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. Si les États Membres n'ont pas tous pleinement internalisé la pertinence du Nouveau Programme pour les villes, un grand nombre de leurs villes l'ont fait : moins de 10 % des États Membres en Europe ont soumis des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, alors que la région enregistre le nombre le plus élevé d'examens locaux volontaires publiés.

77. La Finlande fournit un bon exemple de la manière dont les administrations nationales et locales peuvent harmoniser un appui politique au Nouveau Programme pour les villes à tous les niveaux en utilisant des examens locaux volontaires comme catalyseurs. Le pays a utilisé des examens locaux volontaires pour revitaliser un dialogue à plusieurs niveaux et produire des données pour son examen national volontaire, qui a été mis à jour pour être aligné sur les éléments clefs du Nouveau Programme pour les villes. Il a également encouragé la mise en place de plateformes inclusives pour permettre une participation à la planification et à la prise de décisions à tous les niveaux, rendant les examens locaux volontaires pleinement participatifs et

⁵¹ Nikolaos Kontinakis et Jinjing Zhang, « Cooperation Plans and Guidelines: Matching Cities » (URBAN-EU-CHINA Innovation Platform on Sustainable Urbanization, 2018).

⁵² Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, « Bridge for Cities 2020 – Driving the Decade of Action through Urban Innovation 2021: Event Report » (5 octobre 2020).

⁵³ Daniel Pejic, Anna Kosovac et Michele Acuto, « New Foreign Relations Bill Puts 'City Diplomacy' at Risk » (10 septembre 2020).

⁵⁴ ONU-Habitat et le Bureau du maire de la ville de New York chargé des affaires internationales, « Leading Locally: The Origins and Impact of the Voluntary Local Review » (2021).

rapprochant les communautés locales, les minorités et les groupes vulnérables du processus décisionnel⁵⁵.

VI. Progrès accomplis et défis à relever dans la mise en place d'un système d'établissement de rapports progressif et inclusif concernant le Nouveau Programme pour les villes

78. À sa session de juin 2018, le Conseil de direction a reconnu que l'urbanisation était une tendance majeure et demandé à ONU-Habitat de faciliter la coopération interinstitutions pour améliorer la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies en matière d'urbanisation durable. Cette demande a abouti à l'élaboration d'une Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable (CEB/2019/1/Add.5) adoptée en 2019 par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

79. En 2020, ONU-Habitat a mis en place le Cadre mondial de suivi urbain avec l'appui de commissions économiques régionales, d'autres entités des Nations Unies, d'administrations locales, du secteur privé, d'organisations locales et professionnelles ainsi que du milieu universitaire. Le cadre utilise des trackers pour réduire les doubles emplois avec la production de données nationales et locales. Il permet de quantifier, d'évaluer ou de classer la performance au niveau des villes, de suivre les progrès et de surveiller l'alignement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes sur la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles d'autres objectifs mondiaux.

80. Avec son ensemble d'indicateurs urbains de base, le Cadre mondial de suivi urbain vise à être efficient, de façon à ne pas constituer une charge pour les villes ; efficace, pour aider les villes à suivre leurs progrès dans le respect de leurs engagements concernant le Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable ; et harmonisé, afin de veiller à ce que les données soient comparables.

81. ONU-Habitat a travaillé conjointement avec la Commission européenne, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OCDE et la Banque mondiale pour harmoniser les définitions concernant les villes et les zones rurales afin d'améliorer la comparabilité au niveau mondial. En mars 2020, la Commission de statistique a approuvé la méthode et les définitions proposées⁵⁶ pour être utilisées dans l'évaluation des tendances urbaines mondiales et régionales au moyen de techniques d'observation de la terre et d'analyse géospatiale.

82. Pour donner suite à la résolution 71/256 de l'Assemblée générale, le secrétariat a établi des directives pour l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, afin de permettre aux gouvernements et aux parties prenantes d'entreprendre des examens périodiques pour suivre les progrès accomplis, en évaluer l'impact et assurer une mise en œuvre effective et en temps voulu du Nouveau Programme pour les villes.

83. La Plateforme du Programme pour les villes a été lancée à la suite d'une recommandation formulée dans le rapport quadriennal de 2018 visant à aider les États

⁵⁵ Cela a également été fait à Mannheim (Allemagne), dans l'État d'Hawaii (États-Unis) et à São Paulo (Brésil).

⁵⁶ Commission européenne (Eurostat et Direction générale de la politique régionale et urbaine), « A recommendation on the method to delineate cities, urban and rural areas for international statistical comparisons » (mars 2020).

Membres et les partenaires à adopter des normes universelles et des cadres mondiaux pour le développement urbain durable. Il s'agit d'un répertoire en ligne facilité par ONU-Habitat dans lequel les États Membres et les parties prenantes peuvent mettre à jour, à un seul endroit, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La plateforme héberge un portail pour les rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, une fonction de suivi pour les actions déclarées dont l'engagement a été pris lors du Forum urbain mondial 2020, un répertoire des meilleures pratiques urbaines et des ressources d'apprentissage.

84. Les commissions économiques régionales ont fait partie intégrante de la conception de la stratégie à l'échelle du système et du cadre de surveillance, veillant à l'alignement sur les spécificités régionales. L'apparition des examens locaux volontaires a entraîné l'utilisation de tableaux de bord de données ouvertes pour présenter les progrès accomplis, notamment par l'État d'Hawaii (États-Unis) ainsi que les villes de Los Angeles (États-Unis) et d'Helsingborg (Suède). L'Espagne, le Kenya et les Philippines disposent tous d'un mécanisme de coordination national au titre du Nouveau Programme pour les villes, tandis qu'Amman et Agadir (Maroc) ont mis en place des initiatives collaboratives locales.

85. Durant le cycle d'établissement des rapports (2018-2022), seulement 25 pays ont soumis des rapports d'activité sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En l'absence de rapports complets établis par les États Membres, une méthode mixte est utilisée pour la surveillance fondée sur des données factuelles et l'établissement de rapports sur le Nouveau Programme pour les villes, comprenant des examens régionaux supplémentaires, une consultation participative des partenaires et un examen des rapports locaux, notamment les examens locaux volontaires.

VII. Recommandations

A. Application des recommandations issues du rapport quadriennal de 2018

86. Le Secrétaire général note que les États Membres ont accompli des progrès dans l'application des recommandations issues du rapport quadriennal de 2018, mais qu'il reste des travaux à faire et que les États Membres devront renforcer leurs efforts au cours des quatre années à venir, en particulier en raison de la situation créée par la pandémie.

87. S'agissant de la recommandation relative à la collecte et à l'analyse des données désagrégées, par exemple, le système des Nations Unies a fait des progrès dans l'harmonisation des définitions concernant les villes et les zones rurales, mais les données désagrégées ne sont pas suffisantes au niveau local, notamment du fait de la volonté de décentralisation des pays et des villes.

88. Donnant suite à la recommandation visant l'adoption par les États Membres d'un échantillon national de villes et de données désagrégées dans l'espace, ONU-Habitat a, en 2019, soumis une demande au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en vue de l'adoption de ces éléments. L'échantillonnage national fournit un échantillon représentatif de villes, correspondant à leur territoire, à leur géographie et à leur histoire, aux fins d'un établissement plus efficace des rapports nationaux. Depuis 2018, plus de 90 organismes nationaux de statistique ont été formés à l'application de l'approche d'échantillonnage national des villes.

89. En ce qui concerne la recommandation visant à renforcer les capacités des administrations nationales et infranationales, la communauté internationale a entrepris de nouvelles initiatives, comme indiqué dans la section IV ci-dessus. Si une évaluation exhaustive est difficile à réaliser, il est évident que de nombreux pays ne sont pas encore suffisamment informés de la manière dont la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes peut aider à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs mondiaux. Il est nécessaire d'adapter les capacités permettant d'utiliser les éléments du Nouveau Programme pour les villes, en particulier dans les pays connaissant une urbanisation rapide.

90. La communauté internationale a accompli des progrès concernant l'application de la recommandation visant à renforcer les plateformes multipartites existantes qui facilitent la participation et la mobilisation. Les entités des Nations Unies ont lancé des plateformes pour renforcer les capacités et partager les outils ainsi que les expériences afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La Plateforme des villes a rassemblé les huit programmes pour les villes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du réseau « Cities and Urbanization » (Villes et urbanisation) du Programme des Nations Unies pour le développement, mis en place dans 170 pays et territoires, qui ont recensé les meilleures pratiques au moyen de la plateforme en ligne « City2City Network ». Parmi les autres plateformes figurent la Plateforme mondiale pour des villes durables ; l'initiative « Les villes s'engagent », visant à accélérer la réponse au VIH dans les villes ; et l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ». Le « Urban Food Agenda » (Programme alimentaire urbain) et l'initiative « Green Cities » (Villes vertes) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Forum des maires de la Commission économique pour l'Europe ainsi que l'initiative #WithRefugees du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui réunit 275 villes signataires⁵⁷, revêtent également une grande importance.

91. La recommandation de 2018 visant à élaborer des politiques urbaines nationales inclusives, intégrées et fondées sur des données factuelles a entraîné une augmentation importante du nombre de pays qui disposent actuellement de telles politiques. L'adoption par la Commission de statistique des Nations Unies, en 2020, du nombre de politiques urbaines nationales comme indicateur pour l'objectif de développement durable n° 11 (indicateur 11.a.1) a stimulé l'intérêt des administrations nationales et locales pour la mise en place de politiques urbaines. Il reste néanmoins des défis à relever dans la mise en œuvre de politiques nationales afin d'avoir une incidence sur le terrain.

92. La recommandation visant à créer des mécanismes de financement à long terme et prévisibles pour la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes n'a, pour l'essentiel, pas été appliquée. La capacité fiscale locale continue d'être mise à rude épreuve, en particulier dans les petites villes et les villes intermédiaires. Des progrès supplémentaires sont nécessaires concernant la promotion d'investissements dans des infrastructures locales et nationales visant à assurer la collecte, la vérification, l'analyse et la diffusion de données. Les États Membres devront faire participer l'ensemble des niveaux et secteurs de l'administration concernés dans la prise de décisions concernant les investissements. Une décentralisation réussie des responsabilités aux niveaux infranationaux, même si elle est appuyée par une décentralisation budgétaire et une autorisation permettant les emprunts infranationaux, dépend fortement des systèmes et traditions de gouvernance existants.

⁵⁷ Voir <https://www.unhcr.org/withrefugees/cities/>.

B. Recommandations visant à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

93. En plus d'encourager les États Membres à intensifier leurs efforts pour appliquer les recommandations issues du rapport quadriennal de 2018, qui demeurent valides et fournissent une orientation politique pour les quatre prochaines années, le Secrétaire général souhaite, dans le cadre du présent rapport, formuler les recommandations ci-après visant à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes :

a) Les États Membres sont encouragés à déployer des efforts délibérés pour promouvoir le Nouveau Programme pour les villes, en présentant ses engagements porteurs de changement et ses éléments clefs comme des outils prêts à l'emploi permettant aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable, de respecter leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris ainsi que d'autres programmes mondiaux et de rendre compte de ces réalisations dans leurs rapports établis dans le cadre d'accords mondiaux. Ces configurations « moyens-fins » devraient être accompagnées de plans d'action concrets. Une sensibilisation pragmatique de ce type est essentielle pour accroître l'attention portée par les États Membres à l'urbanisation durable, intégrer le Nouveau Programme pour les villes dans des résolutions internationales, accélérer la mise en œuvre et élever le niveau de l'établissement des rapports nationaux ;

b) Afin d'appuyer ce qui précède, il est recommandé que l'Organisation des Nations Unies continue d'établir des orientations pratiques et fondées sur des données factuelles en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ainsi que des éléments connexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mette à jour le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite consultation avec les États Membres, les administrations locales et les parties prenantes, comme demandé au paragraphe 5 de la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale ;

c) Il est recommandé que les administrations ainsi que l'ensemble des acteurs locaux et non étatiques tiennent compte des enseignements de la pandémie de COVID-19 pour réorienter et accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les villes ont été en première ligne dans la riposte à la pandémie et seront les moteurs du relèvement. La pandémie a aggravé les inégalités existantes et créé de nouvelles vulnérabilités. Elle a mis en évidence l'importance des biens publics ainsi que des institutions publiques qui les fournissent et fait prendre conscience de la nécessité d'une autonomie budgétaire des administrations locales pour le financement de ceux-ci ;

d) Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que le logement et les services de base connexes soient associés à la santé, aux revenus, à l'éducation et à l'accès aux services de base pour constituer les cinq éléments du contrat social, comme décrit dans « Notre Programme commun ». En promouvant cet ensemble de protections sociales, les États Membres lutteront contre de multiples formes d'inégalité et réduiront la pauvreté. Une approche intégrée sera fondamentale. Le Nouveau Programme pour les villes offre aux États Membres une possibilité de mobiliser des investissements dans des logements abordables en vue d'améliorer les résultats en matière de santé, de créer des emplois, de renforcer l'apprentissage à domicile et d'accroître l'accès numérique ;

e) Les États Membres sont encouragés à utiliser le Nouveau Programme pour les villes d'une manière plus volontariste afin d'intensifier les efforts visant à protéger les écosystèmes de notre planète. En promouvant les engagements porteurs de changement et en appliquant les éléments clefs, les pays peuvent accélérer l'action climatique, protéger la biodiversité et réduire la pollution. Il conviendrait d'envisager

des efforts spécifiques pour renforcer la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national, de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques, des solutions fondées sur la nature ainsi que de la pollution marine ;

f) Les États Membres sont invités à intensifier la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les pays se trouvant dans des situations faisant suite à un conflit ou à une catastrophe. Les déplacements vers les villes constituent un phénomène de plus en plus courant en cas de catastrophe et de conflit, de plus en plus de réfugiés, migrants et personnes déplacées dans leur propre pays vivant dans des agglomérations urbaines. Une planification participative et une élaboration de programmes de services de base conjointement avec les populations déplacées et autochtones augmentent la cohésion sociale et ainsi promeuvent la paix et la sécurité, tout en améliorant les conditions de vie ;

g) Enfin, les États Membres sont priés d'envisager la mise en place de mécanismes institutionnels visant à faire participer les administrations locales et régionales aux processus de planification intergouvernementaux et nationaux. La présente recommandation s'appuie sur le Nouveau Programme pour les villes et son appel à un renforcement de la coordination entre les différents niveaux d'administration, un engagement rendu pertinent par la pandémie de COVID-19. Elle reflète également les aspirations des États Membres à promouvoir un multilatéralisme inclusif en réseau, comme indiqué dans « Notre Programme commun ».
